



**Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, conclue à Helsinki, le 17 mars 1992 - Adhésion par le Sénégal.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 31 août 2018, le Sénégal a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 29 novembre 2018, conformément au paragraphe 3 de l'article 26 de la convention.

